



Les droits sociaux sont des droits humains :

La Charte sociale européenne et le Socle européen des droits sociaux dans le cadre du suivi des déclarations de Vilnius et de La Hulpe

Date : 12 décembre 2024

Lieu : NH Brussels EU Berlaymont, Bruxelles, Belgique

Interprétation : anglais/français

Introduction

En commémoration de la Journée internationale des Droits de l'Homme, le Conseil de l'Europe et la Plateforme sociale uniront leurs forces pour organiser à Bruxelles une table ronde destinée à approfondir la compréhension du rôle central joué par la Charte sociale européenne dans la sauvegarde et le développement des droits sociaux.

En début d'année, le Conseil de l'Europe, par le biais de la [Déclaration de Vilnius](#), et l'Union européenne, par le biais de la [Déclaration de La Hulpe](#), ont réaffirmé l'importance des droits sociaux pour soutenir le progrès, la cohésion sociale et la démocratie. En particulier, la Déclaration de La Hulpe souligne le rôle de la Charte sociale européenne en tant qu'outil clé dans la construction de l'Europe sociale, tandis que les deux Déclarations mentionnent spécifiquement l'importance d'une coopération accrue entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne dans la promotion des droits sociaux et de la Charte.

Toutefois, en ce qui concerne la mise en œuvre de la Charte sociale européenne et du Socle européen des droits sociaux, des améliorations et un meilleur alignement sont possibles. Les États membres peuvent améliorer leur engagement en faveur des droits sociaux en acceptant davantage de dispositions de la Charte révisée, en ratifiant la Charte révisée et en acceptant le mécanisme de réclamations collectives pour les États qui ne l'ont pas encore fait. En outre, l'UE peut accroître l'utilisation des résultats du suivi du système de la Charte dans le cadre du Semestre européen, de sorte que le Conseil de l'Europe et l'UE puissent favoriser des progrès tangibles sur le terrain en matière de droits sociaux.

Cet événement de haut niveau aura pour but d'examiner les prochaines étapes en matière de droits sociaux dans la région européenne, et la meilleure façon de garantir une élaboration holistique des politiques, dans laquelle les normes et les processus du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne contribuent à une vision commune avec des initiatives qui se soutiennent et se renforcent mutuellement.

Cet événement arrive à point nommé pour discuter des prochaines étapes concrètes à La Hulpe et à Vilnius, car en 2025, la Commission européenne proposera un nouveau plan d'action pour la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux (SEDS). En outre, avec le début du mandat de la prochaine

Commission européenne, l'alignement du plan d'action sur le SEDS et du Semestre européen sur les normes de la Charte sociale européenne fera l'objet d'une discussion importante.

Au-delà des discussions de haut niveau, cet événement vise à définir une voie concrète pour assurer la progression et la réalisation des droits sociaux au niveau des États membres, en particulier dans le contexte de la lutte contre la pauvreté, de l'exclusion sociale et de la promotion d'une société fondée sur les principes de la justice sociale, de l'égalité économique et de conditions de travail et de vie équitables.

L'événement réunira des représentants des gouvernements, de la société civile et des partenaires sociaux, ainsi que des représentants du Conseil de l'Europe, du Comité européen des droits sociaux, de la Commission européenne, du Comité économique et social européen, d'*Eurofound*, des Nations unies, etc. Le rassemblement vise à favoriser un dialogue essentiel, en cultivant une compréhension commune du rôle central joué par la Charte sociale européenne (révisée) et sa riche jurisprudence, en tant que référence solide pour le plan d'action révisé du Socle européen des droits sociaux. Cela devrait servir d'inspiration pour porter au niveau mondial un message commun d'engagement en faveur des droits sociaux et de la justice sociale. L'événement est prévu pour une soixantaine de participants.

Contexte :

Face aux défis contemporains tels que les problèmes de santé mondiaux, l'escalade du coût de la vie, les crises énergétiques, l'agression de la Russie contre l'Ukraine, les menaces imminentes du changement climatique, le rétrécissement de l'espace civil, y compris celui de la syndicalisation, etc., l'importance de sauvegarder les droits sociaux devient de plus en plus marquée. Ces crises ont entraîné une montée en flèche de l'exclusion sociale et de la marginalisation dans toute l'Europe.

La Charte sociale européenne est un traité du Conseil de l'Europe qui vise à protéger les droits sociaux et économiques fondamentaux, qui est le pendant de la Convention européenne des droits de l'homme, qui garantit les droits civils et politiques. Elle prévoit un large éventail de droits humains quotidiens liés à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation, à la protection sociale et à l'aide sociale.

La Charte est considérée comme la Constitution sociale de l'Europe et représente une composante essentielle de l'architecture des droits de l'homme du continent, étant l'instrument juridique le plus large et le plus complet pour la protection des droits sociaux de l'homme au niveau européen.

42 des 46 États membres du Conseil de l'Europe sont parties à la Charte sociale européenne de 1961 ou à la Charte sociale européenne révisée de 1996.

La procédure de réclamations collectives a été introduite par un protocole à la Charte adopté en 1995 et entré en vigueur le 1er juillet 1998. Il s'agit d'une forme unique de recours collectif dans le système des droits de l'homme, ouverte aux partenaires sociaux et aux organisations de la société civile, et visant à résoudre les problèmes systémiques qui affectent la jouissance des droits de la Charte. Seize États membres ont accepté la procédure de réclamations collectives, un outil important de bonne gouvernance dans la poursuite de la justice sociale et de l'égalité dans toute l'Europe.

[Les priorités de l'Union européenne déclarées par le Conseil de l'UE pour la coopération avec le Conseil de l'Europe pour 2023-2024](#)¹ soulignent spécifiquement le rôle important de la Charte sociale européenne

¹ "Dans le contexte des droits économiques et sociaux, l'UE travaillera conjointement avec le Conseil de l'Europe au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'homme conformément à la Charte sociale européenne et à la Charte sociale européenne révisée (CSE), qui mettent l'accent sur les droits des personnes âgées, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des travailleurs migrants. Les principaux axes de coopération dans ce domaine porteront sur la promotion d'un travail décent pour tous et, en particulier, sur la mise en œuvre d'une politique de tolérance zéro à l'égard du travail des enfants et l'éradication du travail forcé ; la réduction des inégalités par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la promotion de l'accès universel à la protection sociale et l'accès non discriminatoire aux services sociaux ; le dialogue social ; le droit à des conditions de travail sûres et saines pour tous,

en relation avec le Sommet social de Porto. La promotion de l'accès aux droits sociaux reconnus et protégés par la Charte sociale européenne est un outil pour soutenir la réalisation des objectifs du Sommet social, et en tant que tel, la Charte devrait être considérée comme un outil complémentaire pour aider l'UE, les États membres et les organisations de la société civile dans l'ambition commune d'améliorer le respect des droits sans discrimination, de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale, et en fin de compte de parvenir à la justice sociale.

L'opportunité de renforcer la coopération avec l'UE à tous les niveaux en ce qui concerne la mise en œuvre de la Charte sociale européenne et du Socle européen des droits sociaux a été signalée à maintes reprises. Il convient de rappeler les appels forts et persistants lancés, notamment par le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire, le Secrétaire général, la Conférence des ONG du Conseil de l'Europe, les partenaires sociaux et une série d'universitaires et d'autres personnalités, y compris en ce qui concerne l'adhésion de l'Union européenne à la Charte sociale européenne révisée. En octobre 2022, le rapport du Groupe de Réflexion à Haut Niveau qui devait inspirer le 4ème Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe recommandait également de poursuivre l'adhésion de l'Union européenne à la Charte sociale européenne révisée.

Cette table ronde se concentrera sur la mise en place d'une "Europe des droits sociaux" et sur les moyens de tirer parti des possibilités de collaboration et de renforcement mutuel entre le système de la Charte sociale européenne et l'Union européenne à cet égard. En outre, dans la perspective du 2nd Sommet mondial sur le développement social, qui se tiendra à Doha en novembre 2025, les participants sont invités à réfléchir à l'élaboration d'un message commun pour le Sommet.

Objectifs :

1. Sensibiliser à la déclaration de Vilnius, et en particulier souligner les implications politiques pour les décideurs de l'UE, et les implications pour les cadres politiques de l'UE.
2. Sensibiliser à la déclaration de La Hulpe, et en particulier souligner les implications politiques et les perspectives de coopération pour les décideurs du Conseil de l'Europe.
3. Discuter des droits sociaux en tant que devoir collectif pour le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et examiner les moyens pratiques d'assurer une synergie entre la Charte sociale européenne et le Socle européen des droits sociaux. Explorer des stratégies réalisables et des mises en œuvre politiques qui renforcent l'intégration de la Charte dans les objectifs plus larges de la politique sociale de l'UE.
4. Présenter l'étude comparative entre la Charte sociale européenne et le droit communautaire et tirer les conséquences de leurs points communs.
5. Discuter de la manière d'améliorer le nombre de dispositions de la Charte sociale européenne acceptées par les États membres, ainsi que le mécanisme de réclamations collectives.
6. Explorer les synergies et les efforts de collaboration nécessaires entre les institutions et les parties prenantes, afin d'améliorer la réalisation des droits sociaux et de relever les défis collectivement.

Résultats :

1. Une meilleure compréhension de la manière dont la Charte sociale européenne et le Socle européen des droits sociaux peuvent renforcer les synergies et promouvoir les droits sociaux à travers l'Europe.
2. Poursuivre le développement du réseau et des relations entre les principales parties prenantes impliquées dans la réalisation des droits énoncés dans la Charte sociale européenne et dans

un monde du travail exempt de violence et de harcèlement, ainsi qu'une gestion responsable des chaînes d'approvisionnement mondiales. La coopération avec le Conseil de l'Europe en matière de promotion des droits sociaux se traduit également par sa participation aux forums semestriels de suivi de la mise en œuvre des engagements pris lors du sommet social de l'UE, qui se tiendra à Porto en 2021. L'UE encouragera également la mise en œuvre effective de la Charte sociale européenne et de ses protocoles, et suivra avec intérêt le processus de réforme en cours visant à améliorer le système de la Charte sociale européenne."

la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux, notamment le Comité européen des droits sociaux, la Commission européenne, le Parlement européen, le Comité économique et social européen, les partenaires sociaux, la société civile, les agences de l'UE, y compris la FRA et Eurofound, les Nations unies, etc.

3. Recueillir des idées concrètes pour accroître l'acceptation et la mise en œuvre effective de la Charte et mieux la refléter dans le Socle, y compris le rôle et la contribution de l'UE et d'autres acteurs à la réalisation de cet objectif.
4. Cartographier des moyens de renforcer la Charte sociale européenne dans le cadre du futur plan d'action révisé pour le Socle européen des droits sociaux.

Lignes directrices pour la participation

Cet événement se déroulera en personne à Bruxelles. Il s'agit d'une table ronde destinée à stimuler la conversation, la discussion et le débat. La discussion sera divisée en une session d'introduction, résumant les points clés de Vilnius et de La Hulpe, suivie d'une table ronde en deux panels et de remarques finales.

Programme

09.00 Café de bienvenue et inscription

9:30

Modérateur : Robin Wilson, ancien rédacteur en chef, Social Europe

Remarques préliminaires et bienvenue

Ouverture officielle de l'événement, avec quelques mots pour accueillir les participants, encourager la participation active et le partage d'expertise et de perspectives, et encadrer les discussions de l'événement.

- **Ambassadeur Andriy Zayats**, Chef du Bureau du Conseil de l'Europe à Bruxelles
- **Denis Genton**, Directeur, Socle européen des droits sociaux, Stratégie, DG EMPL
- **Aoife Nolan**, Présidente du Comité européen des droits sociaux
- **Oliver Röpke**, Président du Comité économique et social européen
- **Heather Roy**, Présidente de la Plateforme sociale (Social Platform)

10.00 Panel 1 : Défis et opportunités pour une plus grande coopération

La session présentera la Charte sociale européenne et le Socle européen des droits sociaux, ainsi que les engagements découlant des Déclarations de Vilnius et de La Hulpe. Elle débutera par une présentation principale soulignant la correspondance entre la Charte sociale européenne et le droit de l'UE. La présentation mettra en évidence les défis liés à l'acceptation des dispositions de la Charte au niveau des États membres et les implications pour les processus d'élaboration des politiques de l'UE.

Exposé liminaire

Julie Gomis, Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne & Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministère du Travail, **France**

Intervenants

- **Henrik Kristensen**, Chef du Département des Droits Sociaux, Conseil de l'Europe
- **Gerrit Van de Mosselaer**, Conseiller aux affaires sociales, Cabinet du vice-premier ministre et ministre des affaires sociales et de la santé publique, Belgique
- **Isabelle Schömann**, Secrétaire générale adjointe, Confédération européenne des syndicats (CES)
- **Peter Verhaeghe**, Responsable de la politique et du plaidoyer, Caritas Europa, Belgique
- **Cláudia Pinto**, Chargée de mission pour l'inclusion sociale et économique, Forum européen de la jeunesse

Questions et réponses, tous les participants

11.15 Pause-café

11.30 Panel 2 : La voie à suivre : Synergies et collaborations

Ce panel se tournera vers l'avenir et examinera les moyens possibles de favoriser une collaboration plus étroite entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne en vue d'inciter les États membres à prendre de nouveaux engagements au titre de la Charte, qui est la norme la plus complète en matière de droits sociaux en Europe. Il examinera également les possibilités de mieux aligner le Socle européen des droits sociaux et son plan d'action révisé à venir sur la Charte sociale européenne.

Discours d'ouverture

- **Olivier de Schutter**, Professeur à l'Université de Louvain et à Sciences Po et rapporteur spécial des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme

Intervenants

- **Aoife Nolan**, Présidente du Comité européen des droits sociaux
- **Denis Genton**, Socle européen des droits sociaux, Stratégie, DG EMPL
- **Rita Skrebiškienė**, Représentation permanente de la Lituanie auprès de l'UE
- **Paul Galles**, Président de la sous-commission sur la Charte sociale européenne, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- **Drahošlav Štefánek**, président du COHOM, Service européen pour l'action extérieure
- **Piotr Sadowski**, Vice-président de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING) du Conseil de l'Europe

Questions et réponses, tous les participants

12.45 Conclusions et suivi

Les conclusions mettront en évidence les éléments clés de la discussion de la journée et les prochaines étapes possibles. Elles souligneront également la contribution des différentes parties prenantes, en particulier des partenaires sociaux et de la société civile, à la réalisation des objectifs discutés lors de l'événement.

- **George Theodosis**, Professeur associé de droit du travail et directeur du laboratoire de droit social comparé et européen à l'université Démocrite de Thrace, membre du Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe.
- **Laura de Bonfils**, Secrétaire générale de la **Plateforme** sociale (Social Platform)

13.00 - 14.00 Déjeuner

